

La Financière CMLS figure parmi les plus importantes sociétés de services hypothécaires indépendantes au Canada. Axée sur l'innovation, un service client dédié et l'adoption de nouvelles technologies, notre fierté réside dans le fait d'être la Société Hypothécaire du Canada<sup>™</sup> depuis 1974.



|  |  |
|--|--|
| <p><b>Frais</b></p>  | <p>Jusqu'à 3 000 \$ de nouveaux fonds peuvent être capitalisés sur le solde principal du prêt existant pour financer les frais de mainlevée, les frais d'administration, les intérêts accumulés et les pénalités dues au(x) prêteur(s) cédant(s). Ce montant couvre les coûts cumulés et n'est pas par hypothèque individuelle transférée à CMLS.</p> <p>Les évaluations ne sont généralement pas nécessaires pour les transferts assurés, mais si une évaluation est requise, ces coûts seront remboursés lors du financement (jusqu'à un maximum de 350 \$).</p>   |
| <p><b>Éligibilité</b></p>                                  | <p>Pour les propriétés occupées par le propriétaire et les locations initialement assurées comme des propriétés occupées par le propriétaire, un montant minimum de prêt de 150 000 \$ est requis. Un terme minimum de 3 ans ou plus est nécessaire pour la nouvelle hypothèque. Un maximum de 2 hypothèques peut être transféré. Tout hypothèques supplémentaire doit être remboursé avant la clôture.</p> <p>LTV &gt; 80 % : Les prêts doivent être actuellement assurés par Sagen, la SCHL ou Canada Guaranty. Pour confirmer la présence d'une assurance existante, veuillez appeler : Sagen au 1-800-511-8888 OU la SCHL au 1-888-GO-EMILI OU Canada Guaranty au 1-877-244-8422. Veuillez vous assurer d'inclure le numéro de référence de l'assurance hypothécaire existante dans vos notes de soumission (si disponible) et soumettez-le avec l'amortissement restant.</p> <p>LTV ≤ 80 % : Les prêts actuellement assurés par Sagen, la SCHL ou Canada Guaranty. Les prêts qui ne sont pas actuellement assurés par Sagen, la SCHL ou Canada Guaranty doivent recevoir une réponse assurable (CMLS Financial couvrira le coût de cette assurance) et soumettre avec l'amortissement restant. Les prêts jugés non assurables et éligibles pour notre programme non assuré.</p> <p>Revenu déclaré : Veuillez contacter votre directeur régional avant de soumettre. Restriction provinciale : Applicable à toutes les provinces. Changements de nom : Non applicable avec le programme de transfert amélioré (changement de nom de jeune fille à nom de mariage). Tous les dossiers soumis dans le cadre du programme de transfert amélioré seront traités selon les exigences de la CMLS en matière de prêt hypothécaire, y compris la compensation.</p> <p>Prêts hypothécaires privés : Les premiers ou seconds prêts hypothécaires privés ne sont pas autorisés avec ce programme.</p> |
| <p><b>Amortissement</b></p>                                | <p>Durée minimale : 10 ans.<br/>Durée maximale : Amortissement initial moins le temps écoulé.<br/>Options de combinaison (Transfert amélioré de plusieurs hypothèques) : Disponibles. Exemple :<br/>(Hypothèque A x Amortissement restant A) + (Hypothèque B x Amortissement restant B) /<br/>(Hypothèque A + Hypothèque B)</p>  |
| <p><b>Processus de déboursé pour charges multiples</b></p> | <p>Pour plus de détails, contactez votre directeur régional.</p> <p>1. Lors de la soumission par le courtier, CMLS est informé de la demande de traitement d'un « Transfert amélioré - Hypothèques multiples ». L'analyste confirme l'éligibilité au moment de la soumission. Des remboursements individuels sont nécessaires pour chaque charge enregistrée. Des formulaires d'autorisation de remboursement signés sont requis pour chaque instrument hypothécaire, même s'ils sont détenus par la même institution.</p>   |

2. Une fois que toutes les conditions du courtier sont satisfaites, CMLS Financial envoie des instructions à FNF, qui demande ensuite les relevés de solde aux institutions financières cédantes. Remarque : Il faut généralement 10 jours ouvrables pour obtenir un relevé de solde, et CMLS n'est pas responsable des coûts engendrés en raison de retards de l'une ou l'autre institution financière.
3. Une fois les relevés de solde reçus, CMLS Financial contacte le courtier pour l'informer des frais de mainlevée et des pénalités de remboursement dues aux institutions financières cédantes.
4. Les frais, les intérêts et les pénalités sont capitalisés dans la nouvelle hypothèque (jusqu'à un total de 3000 \$ en nouveaux fonds) ou payés directement à FNF par l'emprunteur. Remarque : Cette capitalisation couvre les coûts totaux cumulés de ce transfert multi-hypothèques, et non par instrument hypothécaire individuel.
5. CMLS Financial révisé le montant de l'hypothèque en fonction du relevé de solde et fournit à FNF le nouvel engagement.
6. FNF contacte ensuite le(s) emprunteur(s) pour organiser la signature des documents. FNF rencontrera le(s) emprunteur(s) à leur domicile (sauf en Colombie-Britannique), au bureau, ou dans un autre lieu convenu mutuellement où ils signeront les documents, etc. Des rendez-vous virtuels sont possibles sur demande.
7. À la réception des documents signés et de la vérification de l'identité, CMLS Financial finance le nouveau prêt hypothécaire.